



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le quatorze avril deux-mille-vingt-deux, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président du C.C.A.S.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille
 CHARDIGNY, Jenny COELHO, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et
 Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Yannick-Luc JANNIN, Michel MERCIER, Philippe
 PAIN, Jean-Claude RUDE et Jean-Claude ROZIER.

Absent: /

Absent excusé : /

Procuration : Madame Laurence MICHAUD a donné pouvoir à Madame Jenny COELHO

Monsieur Jean-Claude ROZIER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Affaires soumises à votes
 - 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 7 février 2022
 - 1.2. Compte Administratif 2021
 - 1.3. Compte de gestion 2021
 - 1.4. Affectation du résultat
 - 1.5. Budget primitif 2022
 - 1.6. Vote des subventions
2. Affaires soumises à débat
3. Informations et questions diverses.

1. AFFAIRES SOUMISES A VOTES

1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 7 février 2022

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet au Conseil d'Administration le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 7 février 2022, qui a été adressé aux membres le 14 avril 2022 par courrier ou par mail.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations. Il n'y a pas d'observation.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à **L'UNANIMITE**.

ADOPTENT le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 7 février 2022.

1.2. Compte administratif 2021

Les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur sont consultables au C.C.A.S.

Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du C.C.A.S. en poursuivant les recouvrements de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2021, il vous sera proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	4 709.04 €	Recettes réelles : 4 308.80€ Excédent 2020 : 7 523.20€ Soit 11 832.00€	Excédent : 7 122.96€

Monsieur le Président est invité à quitter la salle afin de procéder au vote.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif de l'exercice 2021 après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré
- **ARRETTENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

1.3. Compte de gestion 2021

Le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont consultables au C.C.A.S.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes ont été régulièrement établis,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

1.4. Affectation du Résultat

Vu la loi du 22 juin 1994 approuvant la nouvelle instruction comptable M 14,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif 2021 du Centre communal d'Action sociale et le Compte de Gestion du Trésorier de Bourg-en-Bresse,
Vu la délibération 05-2021 qui approuve le Compte Administratif 2021,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 en section de fonctionnement :

• Les dépenses s'élèvent à 4 709.04€ et les recettes à 11 832.00 : le résultat de clôture est de 7 122.96 € soit une affectation de fonctionnement pour l'année 2022 de 7 122.96 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2022 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 7 122.96€.

1.5. Budget Primitif 2022

Sur proposition de Monsieur le président, les membres du Conseil d'Administration, **APPROUVENT** à l'unanimité le projet de budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- dépenses de fonctionnement	11 660,00 €
- recettes de fonctionnement	11 660,00 €

1.6. Vote des subventions

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.
Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attributions seront mis en place pour le montant.

Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2022
Banque Alimentaire	515.00
Croix Rouge Française – Unité locale du Val de Saône	850.00
Secours Catholiques – Déléation de l’Ain	515.00
Les restaurants du Cœur – Bourg en Bresse	310.00
Comité des Fêtes	3000.00
Les Pupilles de l’Enseignement Public (les P.E.P. 01)	100.00
France ADOT Ain	100.00
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	310.00
Total	5 700 .00 €

2. AFFAIRES SOUMISES A DEBAT

3. INFORMATIONS – PROJETS – QUESTIONS DIVERSES

- Pas de dossiers d’aide sociale à l’ordre du jour
- Projet d’achat groupe d’énergie :
 - Est-ce une compétence du C.C.A.S. ?
 - Cette action permettra d’aider des familles en difficulté
 - Il est décidé de lancer l’appel à candidature
- Solidarité Ukraine :
 - Marie-Dominique BUIRET présente les actions mises en place par l’association de Pont-de-Vaux pour continuer d’apporter de l’aide à l’Ukraine
 - Des collectes dans les commerces ont été installées
 - Le projet du C.C.A.S. de Bâgé-Dommartin est de proposer une nouvelle collecte en mairie le samedi 7 mai 2022 de 10h00 à 12h00, puis une seconde le 11 juin 2022 de 10h00 à 12h00.

La séance est levée à 19h30

Secrétaire de séance

**Le Président du C.C.A.S.
Christian BERNIGAUD**